



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT.

Absents excusés :

Marlène BACQUET – Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à Agnès PETYT – Laurent HUTIN donne procuration à André-Marie FORRIERRE – Floriane THIELAIN donne procuration à Isabelle GALLOIS – Mathieu WARENGHEM donne procuration à Jérôme MELI – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE donne procuration à Maïté LEFEBVRE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CGFP (délibération 2025-023)

Le service entretien est composé de 4 agentes à temps complet 1 agente à temps non complet dont 4 fonctionnaires et 1 contractuelle dont le contrat se termine au 31 août prochain. Afin de maintenir la qualité du service et de continuer à satisfaire au mieux les besoins de la commune, vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi permanent à temps complet.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DECIDE** par vote à main levée à l'unanimité :

- **La création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent** dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- intervention dans les bâtiments communaux,
- intervention dans les écoles,
- remplacements ponctuels de l'agent de cantine,

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des multiples compétences liées à ce poste.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

- L'agent devra justifier d'une expérience d'un an en tant qu'agent d'entretien avec une expérience de 6 mois minimum en restauration scolaire. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture de
Cambrai le 10/06/2025

Le Maire,
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>